



transcription de l'acte de mon mariage sans ccam

Par **sarawassou**, le **11/09/2011 à 15:31**

bonjour,

cela va faire 2ans le 1er octobre 2009 que j'ai envoyé ma demande de transcription d'acte de mon mariage à Nantes (sans ccam), 6 mois plus tard le 9 avril 2010 je reçois un courrier me disant que ma transcription d'acte de mariage a été soumise au parquet de Nantes car mon mariage est susceptible d'être entaché de nullité en application de l'article 144 du code civil. Car je me suis mariée à l'âge de 17ans.

Depuis le 9 avril 2010 je n'ai plus aucune nouvelle de mon dossier; j'ai appelé le parquet de Nantes vendredi dernier il m'a dit que mon dossier n'existe pas chez eux; je ne comprend plus rien; que dois-je faire????

Par **Domil**, le **11/09/2011 à 15:38**

Soit il a été traité et renvoyé au service d'état-civil, soit le parquet ne l'a pas encore reçu

Par **sarawassou**, le **11/09/2011 à 15:43**

merci pour votre réponse; le parquet m'a dit de me renseigner au près du ministère des affaires étrangères; je vais leur envoyer un fax dès demain

Par **Domil**, le **11/09/2011 à 15:47**

et vous avez vérifié sur votre acte de naissance ?